

Relevé de Décisions

18/08/2017

Orage de grêle du 11 Mai 2017 La toiture du logement 5 avenue des Trois Roches avait été endommagée. Le montant des travaux, estimé par l'entreprise Lanterna, s'élève à 8.017,80€ TTC. L'assurance Groupama rembourse 6.767,03€. Le Conseil Municipal accepte ce devis ainsi que ce remboursement.

RIFSEEP pour les agents administratifs Le Comité Technique du Centre de Gestion ayant validé la proposition de modulation de ce nouveau régime indemnitaire, le Conseil Municipal entérine cette décision.

Délibération : critères retenus pour l'évaluation des agents Ces critères ayant été validés par le Comité Technique du Centre de Gestion, sont adoptés par le Conseil Municipal.

Elagage du marronnier : Le marronnier prenant des proportions importantes par rapport à l'église, un devis de 216 € TTC a été accepté pour l'entreprise « Au cœur des Arbres » afin de procéder à sa taille en période végétative.

Voirie 2017 : Les travaux de La Martaille sont confiés à l'entreprise Freyssinet pour un montant de 8.712€ TTC et ceux du Mas à l'entreprise Lascaux pour un montant de 5.820€ TTC. Pour ces deux réalisations la commune va bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 40% sur le HT soit 4.844€. Une décision modificative d'environ 3.500€ va permettre de compléter le financement nécessaire à ces réalisations.

Accessibilité : Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Lascaux pour un montant de 5.962,80€ TTC, concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite pour la salle des associations.

Exposition de Vézère Ardoise « Trésors Sacrés Sacrés Trésors » à Troche du 9 au 14 Septembre 2017
salle des Associations : Des permanences sont assurées :

- **Lundi 11 Sept de 16h à 19h**
- **Mardi 12 Sept de 10h à 12h**
- **Mercredi 13 Sept de 16h à 19 h**
- **Jeudi 14 Sept de 10h à 12h**